



# Froideville

1055 Froideville, 11 juin 2014

Greffes Municipal  
Rue du Village 16  
1055 Froideville

021 881 22 27  
021 881 22 38 fax  
[greffe@froideville.ch](mailto:greffe@froideville.ch)

## SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 11 juin 2014

### COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

#### **1. Préavis 135/2013 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux relatifs à l'aménagement du Chemin du Closel avec trottoir et éclairage public.**

Le 25 mars 2013, le Conseil accordait un crédit extrabudgétaire pour financer la construction d'un trottoir au ch. du Closel ainsi que l'élargissement de la route. Estimés à Fr. 210'000.-, la facture finale s'est portée à Fr. 170'650.-. Cette économie de Fr. 39'350.- est justifiée de la manière suivante :

- L'adjudication des travaux s'est faite au profit de l'entreprise qui était déjà installée sur site, ce qui a permis d'économiser notamment les frais d'installation de chantier. Les diverses discussions ont permis d'ajuster différents prix, qui comparativement avec d'autres offres, étaient sujets à négociations.
- La fourniture et pose de l'éclairage public devisé à Fr. 24'000.- a coûté Fr. 12'629.50. La différence est à prendre, d'une part, sur le nombre de candélabres planifiés et le nombre nécessaire posés, et d'autre part sur la concurrence des prestataires.
- Le point divers et imprévus de Fr. 16'000.- du crédit accordé n'a pas été utilisé.

Le décompte final se présente donc ainsi :

|                                                                                      |                |                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------|
| Montant du préavis admis par le Conseil communal                                     |                | Fr. 210'000.00       |
| Dépenses pour trottoir, reprise des eaux, fouilles et socles pour l'éclairage public | Fr. 144'372.35 |                      |
| Fournitures et pose de l'éclairage public                                            | Fr. 12'629.50  |                      |
| Honoraires                                                                           | Fr. 13'300.00  |                      |
| Diverses publications                                                                | Fr. 348.15     | Fr. 170'650.00       |
| <b>Economie</b>                                                                      |                | <b>Fr. 39'350.00</b> |

## **2. Statuts de la Centrale de chauffage à distance Froideville S.A.**

Nous avons transmis au notaire Michel Mouquin à Echallens les statuts modifiés à la suite du dernier Conseil communal du 01.04.2014. En date du 9 mai 2014, il nous a fait part des remarques suivantes :

**Art. 10 des statuts** : Le Conseil communal souhaitait le texte suivant :

*L'assemblée générale est le pouvoir suprême de la société. Elle est constituée de cinq délégués élus par le Conseil communal qui représentent l'entier du capital de la société.*

Commentaire du notaire : « L'assemblée générale est le pouvoir suprême de la société ».

Il est impossible et illégal de prévoir la composition de l'assemblée générale dans les statuts. Cette dernière est composée des actionnaires et c'est tout, soit en l'espèce, la Commune de Froideville. Mais le Conseil, hors statuts, peut nommer ses représentants à l'assemblée générale. Dont acte.

**Art. 11** : Le Conseil communal souhaitait le texte suivant :

*L'assemblée générale se réunit en séance extraordinaire notamment chaque fois que le conseil d'administration le juge utile ou nécessaire, ou à la demande d'un ou plusieurs représentants des actionnaires représentant au moins le 40 % du capital-actions (au lieu de 10 % proposés).*

Commentaires du notaire : La modification que vous proposez est illégale, car on ne peut pas rendre plus difficile la convocation d'une assemblée générale que ne le prévoit la loi, soit : « Un ou plusieurs actionnaires représentant 10 % au moins du capital-actions peuvent demander la convocation d'une assemblée générale (art. 699 al. 3 CO).

**Art. 16, al.2** : Nous avons prévu :

Les membres du conseil d'administration sont élus pour la durée de la législature et rééligibles.

Commentaires du notaire : Il est obligatoire de préciser la durée du mandat en années. Sauf convention contraire des statuts, le mandat des membres du conseil d'administration est de 3 ans, la durée ne pouvant pas dépasser 6 ans (art. 710, al. 1 CO).

Rien n'empêche, si la législature se termine avant la première période de 5 ans, de réélire les administrateurs pour une nouvelle durée de 5 ans.

### **3. Constructions modulaires scolaires et UAPE**

Les travaux avancent très vite pour la construction du nouveau bâtiment baptisé « Le Tilleul ».

Le terrassement débutait le 7 avril, suivi de la maçonnerie jusqu'au 6 mai. Pas moins de 18 jours ouvrables ont suffi à la réalisation des sous-bassements. Les premiers modulaires ont été mis en place dès le 8 mai et, à ce jour, la couverture est pratiquement terminée.

Les délais sont respectés et nous pourrions mettre à disposition nos nouveaux locaux à la rentrée d'août. Le bâtiment prévu choisi selon la loi sur les marchés publics comportera 660 m<sup>2</sup> de surface de plancher au lieu de 600 m<sup>2</sup>, soit 10 % de plus qu'annoncé dans le préavis.

A ce jour et contrairement à ce qui a été annoncé, les 3 classes seront occupées dès la rentrée scolaire.

Pour l'UAPE et suite au succès rencontré, une demande aux services cantonaux a été faite afin de passer de 48 à 54 places.

Une demande de l'EFAJE nous a été adressée, dans le but de garder le local du Chêne mis à disposition depuis une année. Une demande d'augmentation du nombre de places a également été faite pour 30 places d'accueil, ce qui nous ferait une offre de 84 places.

Nous continuerons d'offrir un local pour les piques-niques et des repas chauds pour les 7-8 P au foyer du Platane.

Par courrier daté du 14 avril 2014, la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire), nous informe avoir vérifié le nombre de salles spéciales et locaux mis à disposition sur le site scolaire et également avoir contrôlé les surfaces de préau et de couvert, y compris la surface de préau comprise entre la Fontaine et le Tilleul et ceci dans son intégralité. Ceux-ci sont en nombre suffisant compte tenu du fait que la nouvelle construction s'inscrit dans le complexe scolaire de Froideville. Le partage du préau entre la voirie et le bâtiment du Tilleul n'est pas conforme aux normes de l'Etat.

### **4. Hangar à plaquettes forestières**

Le hangar est à ce jour construit. Les derniers travaux d'aménagements extérieurs sont en cours d'exécution. Début juillet, les bois destinés à être déchiquetés seront acheminés sur place.

Le triage sera équipé d'un outil performant afin d'alimenter nos chaufferies en plaquettes forestières provenant directement de nos forêts.

Une petite cérémonie d'inauguration est prévue début juillet en présence des autorités cantonales, des services de l'Etat concernés, des exécutifs des 9 communes partenaires et du ou de la présidente des législatifs communaux.

## 5. Déchèterie

La Municipalité, toujours en quête d'optimisation et surtout de rétrocession des matières valorisables a fait une demande auprès du Service d'assainissement de la Ville de Lausanne, par le biais du périmètre GEDREL afin de pouvoir bénéficier des mêmes conditions de reprise papier et carton que cette dernière. Précisons que l'entreprise Bader, qui assume déjà nos transports, livre au même endroit que la Ville de Lausanne, et que pour notre commune cela n'a aucune incidence sur les coûts liés à l'acheminement de ces matières.

En revanche et à partir du 1<sup>er</sup> juin 2014, la rétrocession nous est garantie à minimum Fr. 40.- la tonne, voir Fr. 50.- pour le carton en lieu et place des Fr. 30.- actuellement.

## 6. Réception des nouveaux habitants

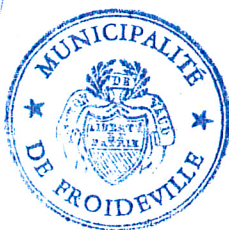
Si la météo a quelque peu chahuté cette manifestation avec une bise relativement forte, cela n'a pas découragé les 110 nouveaux habitants (adultes et enfants) sur plus de 200 invités, de venir pour certains dès le matin, pour voir le réservoir d'eau potable des Orgires en écoutant les explications de M. Keller, municipal, puis de se rendre au pâturage des Alloux pour visiter l'alpage, présenté par son président M. J.-F. Thuillard, et partager un sympathique apéritif. Tout le monde s'est ensuite retrouvé au refuge du centre sportif de Pré Camuz. Les membres de la Municipalité se sont brièvement présentés, ainsi que votre Président. Cette manifestation a ensuite permis à ces nouveaux citoyens d'échanger leurs avis et préoccupations aux autorités durant le repas de midi qui s'est prolongé une bonne partie de l'après-midi pour certains.

Nous avons terminé les communications que nous souhaitons vous donner ce soir et vous remercions, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Michel PITTET



La Secrétaire :

Alice HENRY